



Département de la Gironde

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°A2022-699

Charte de l'espace ludothèque de la médiathèque les Etoiles pour les usagers

Monsieur Le Maire de Villenave d'Ornon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant qu'il convient d'adopter la charte de l'espace ludothèque de la médiathèque Les Etoiles qui fixe les droits et devoirs des usagers,

ARRÊTE

L'espace ludothèque de la médiathèque les Etoiles de Villenave d'Ornon est ouvert à tous, jeunes et adultes le mercredi et le samedi de 14h à 18h.

Ses missions sont les suivantes :

- promouvoir l'activité ludique et faire partager le plaisir de jouer
- permettre aux joueurs le partage des connaissances et des savoir-faire concernant les jeux
- contribuer au développement de l'enfant
- favoriser la relation parents/enfants par la pratique du jeu
- responsabiliser le public dans l'utilisation du jeu et du lieu

Le personnel est disponible pour l'accueil et l'initiation des utilisateurs, ainsi que pour l'animation d'ateliers jeux de société.

Article 1 : Services proposés

- Accès libre et gratuit aux jouets et aux jeux de société de l'espace ludothèque.
- Jeu libre et gratuit sur place (pas de prêts de jeux et jouets).
- Jeu sur place accompagné par un agent de la médiathèque.
- Organisation d'animations autour du jeu et du jouet.

Article 2 : Utilisation des services

- L'espace ludothèque est accessible sur inscription à la médiathèque les Etoiles. Chaque utilisateur de ce service devra présenter sa carte de médiathèque à l'agent en charge de l'espace ludothèque.
- L'espace ludothèque est ouvert au public les mercredis et samedis de 14h à 18h.
- L'espace ludothèque se limitant à 40 mètres carrés, l'accès est limité à 3 familles maximum.
- En cas de forte affluence, le temps de jeu est limité à 30 minutes par utilisateur et par famille.
- Après avoir joué, l'utilisateur devra restituer l'espace de jeu tel qu'il l'a trouvé en arrivant.

- En cas de comportement non respectueux, la médiathèque se réserve le droit d'exclure temporairement un usager.

Article 3 : Application de la présente charte

Tous les utilisateurs des services de l'espace ludothèque doivent remplir et signer la présente charte. Ils s'engagent également à respecter le règlement intérieur de la Médiathèque diffusé lors de l'inscription, par voie d'affichage et sur le site internet.

Nom : Prénom :
Adresse

L'Adjointe Déléguée à la vie culturelle
Par délégation du Conseil Municipal

CP : Commune :

A Villenave d'Ornon, le

Mention manuscrite « Lu et approuvé la présente Charte »



Nadine DULUCQ

Signature